

SOMMAIRE

- **Pratiques de classe :** 3
 - Avec des gommettes...
par I. Godron
 - Instaurer les règles de vie 11
par E. Harrison
- **Pistes** 6
- **Recherches-Ouverture :** 7
De l'éthologie à l'humain,
quelle place pour l'affectivité ?
par B. Cyrulnik
- **Repères :** 13
Lien social et rapport au savoir
par P. Lévy
- **International :** 14
La Escola Célestin Freinet *par S. A. Muller*

• **Dossier**
Le magnétophone outil d'écriture
par C. Bertet

- **Actualité ICEM** 27
- **Nouveautés PEMF** 28, 29
- **Centenaire** 30
- **Courrier** 31

Photographies : C. Bizieau : couv I, p. 8 - A. Verguelit : p. 5 - E. Sayou : p. 7 - E. Harrison : p. 12 - C. Bertet : p. 16, 18, 20 - G. Bellot : p. 25 - G. Paris : p. 23 - F. Goalec : couv. IV.

Comité de rédaction

Coordinateurs du chantier : Janou Lèmery et Christian Bizieau.

Membres : Monique Bertet, Joël Blanchard, Edmond Lèmery.

Suivi technique : Jean-Claude Saporito.

Institut coopératif de l'École moderne

Présidente : Nicole Bizieau.

Secrétariat national ICEM : 18, rue Sarrazin - 44000 Nantes.

L'Institut coopératif de l'École moderne, fondé par Célestin Freinet, rassemble des enseignants, praticiens et chercheurs, dans des actions de formation continue, de recherche pédagogique, de production d'outils et de documents.

ÉDITORIAL

Les hommes ne naissent ni libres ni égaux en droits, les enfants encore moins

Des millions d'enfants meurent chaque année ; d'autres sont livrés à la prostitution, enrôlés dans la guerre, réduits en esclavage, soumis au travail avant 12 ans, victimes de violences sexuelles, de sévices physiques... y compris dans des pays d'Europe. Il est donc nécessaire que le combat pour leur défense et leur protection s'amplifie (1).

Il ne suffit pas de s'apitoyer sur la médiatisation de ces injustices mais il faut se mobiliser en exigeant, par nos actions, que soit mis fin à de telles pratiques. Aujourd'hui, la montée de la violence dans les écoles, collèges ou lycées n'est-elle pas une réponse au non-respect des droits et de la dignité des enfants et des jeunes ?

Le 20 novembre 1989, jour anniversaire de l'adoption de la Déclaration des droits de l'enfant de 1959, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait à l'unanimité la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant. La Convention est entrée en vigueur en France le 6 septembre 1990. Dans notre pays même, nous devons être vigilants afin que des mesures soient prises pour l'application de la Convention et que les libertés et les droits de l'enfant passent dans la pratique des individus et des institutions.

A l'heure où tous se penchent sur la recherche de solutions, du ministre à l'enseignant, l'École ne peut plus continuer à fonctionner hors du champ du droit. Les libertés fondamentales ne doivent plus s'arrêter à sa porte.

Or, les programmes de l'Éducation nationale ne font aucune mention des textes de la Convention et de leur application dans le cadre scolaire.

Le 20 novembre est la journée des droits de l'enfant. Utilisons donc cette occasion pour diffuser, faire connaître et expliquer les textes de la Convention encore méconnus. Profitons de cette opportunité pour réfléchir sur les modalités de leur application, pour leur faire une place dans les projets d'écoles... Peut-être cette citoyenneté dont on parle tant pourrait-elle déjà commencer par la connaissance des droits et devoirs de chacun ?

Nous invitons tous les militants des droits des enfants à profiter de cette journée pour réfléchir collectivement à une nécessaire transformation des pratiques pédagogiques et éducatives.

(1) Jean Le Gal, actes UE *Droits de l'enfant et Éducation*, Vauresson, juillet 1989.

Bibliographie : Éditions ICEM n° 6 et 7, *Les Droits de l'enfant* (secrétariat ICEM, 18, rue Sarrazin - 44000 Nantes).

BTJ n° 418, Créations n° 66, Périscope *Les Droits de l'enfant* (PEMF).

Participation et citoyenneté à l'école, *Le Nouvel Éducateur* n° 79, mai 1996.

Nicole Bizieau, Jean-Marie Fouquer
CD de l'ICEM